

Retrait des masques SNN200642 de marque Metallifer

Le 26 mars 2021, le gouvernement informait la population de ne plus utiliser les masques de procédure SNN200642 de marque Metallifer (masque de couleur bleu et gris), à la suite d'une recommandation émise par Santé Canada.

Dans une lettre datée du 25 mars 2021 par Santé Canada, il est indiqué que celle-ci « a procédé à une évaluation préliminaire des risques qui a révélé un potentiel de toxicité pulmonaire précoce liée à l'inhalation de graphène nanoformé. À ce jour, Santé Canada n'a pas reçu de données permettant d'appuyer l'innocuité et l'efficacité des masques faciaux contenant du graphène nanoformé ».

Après plusieurs démarches du SERL auprès du Centre de services scolaire de Laval (CSSL) pour obtenir la liste des établissements scolaires où étaient distribués lesdits masques, celui-ci nous a informés qu'il n'était pas en mesure de nous fournir ladite liste.

Compte tenu de l'absence de données probantes appuyant l'utilisation sécuritaire et efficace de ces masques, par souci de prévention, si vous avez eu à les porter dans votre milieu de travail, nous vous recommandons fortement de remplir un formulaire de [Déclaration d'accident-incident \(ici\)](#). Nous tenons à vous préciser de **ne pas** cocher la phrase « *Je certifie que les informations données ci-dessus sont exactes et complètes* », qui se retrouve à la fin du document. Une fois ce formulaire rempli, il est important de vous garder une copie pour vos dossiers avant de le remettre à votre direction d'école. De plus, nous vous demandons de nous en envoyer une copie au SERL à l'adresse suivante : c.dion@sregionlaval.ca.

Pour toutes questions en lien avec les informations fournies, vous pouvez communiquer avec Daphné Jean-Baptiste (responsable SST au SERL) ou Julie Bossé, au (450) 978-1513.



Daphné Jean-Baptiste
Responsable SST au SERL